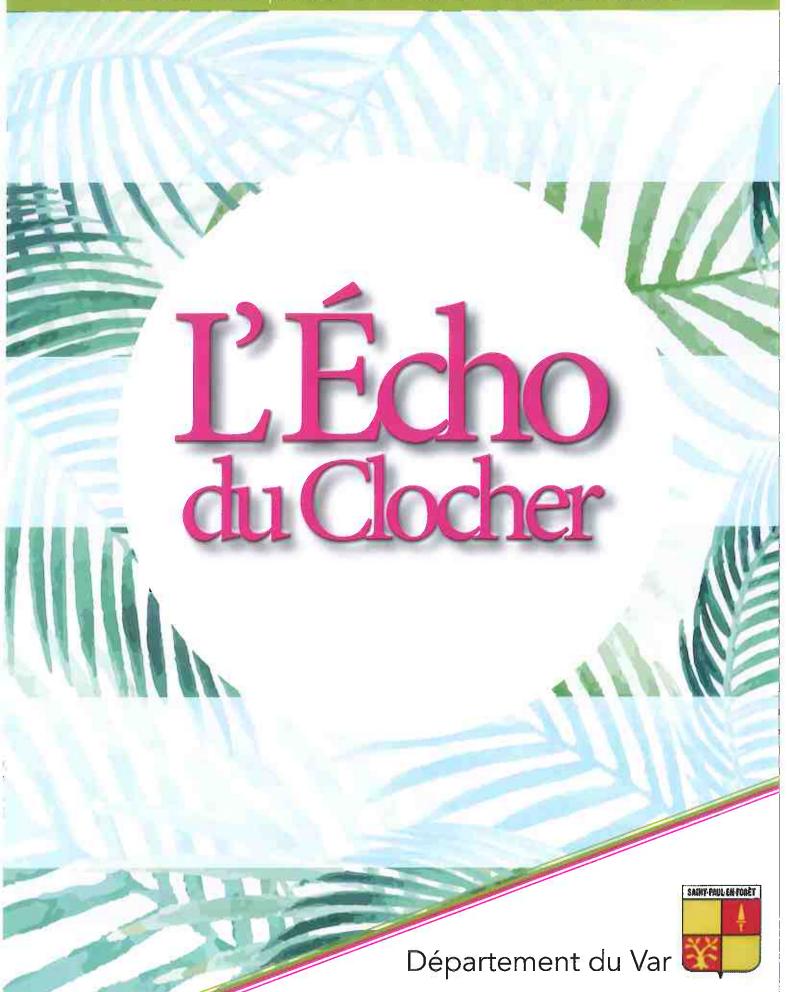
SAINT-PAUL-EN-FORÊT

Le bulletin municipal des Saint-Paulois / N°51 / Juillet 2019



Somminaire

P.4 Budgets Ville / Eau

- P.6 Festivités
- P.8 Actualités
- P.10 Maison Schneider
- Ecole de cirque
- en E Schot de l'Epole
- P.14 Point sur l'Accueil de loisirs
- & Salon d'Hiver, Fitte des Voisins
- P.16 Travaux, Fleurissement du village
- P.17 Nouveau à ST PAUL
- P.18 Débroussaillement

Les COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

sont affichés en mairie sous huitaine suivant le Conseil Municipal et sont consultables sur le site de la Mairie.



SAINT-PAUL-EN-FORÊT

Nouveaux horaires:

Du Lundi au vendredi : 14h à 16h30

Fermeture exceptionnelle les jeudis : 11 juillet, 8 août,

5 septembre, 3 octobre

31 octobre, 28 novembre et 26 décembre 2019







S.A.M.U: 15 POMPIERS: 18

GENDARMERIE: 17 Numero

MAIRIE: 04 94 39 08 80 Utiles
POLICE MUNICIPALE: 04 94 67 03 20
06 72 70 42 26 ou 06 37 93 74 17

LA POSTE: 04 98 10 64 91 ECOLE: 04 94 76 37 31

MÉDIATHÈQUE : 04 94 70 19 97 PHARMACIE DE GARDE : 32 37 MÉDECIN DE GARDE : 38 58

INFIRMIER : Danièle MUR - NAGET 04 94 76 33 03 KINESITHERAPEUTE : Ajit GUNGAH 04 94 76 33 80



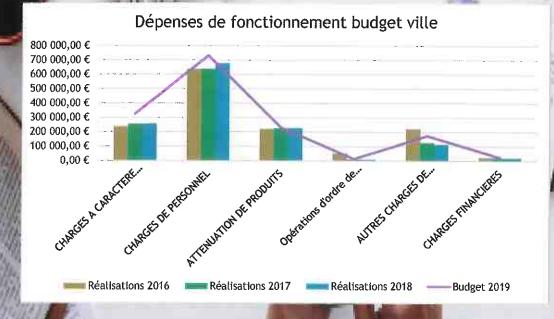
Le Défibrillateur se situe Place du Champ de Foire sur le mur de la Poste

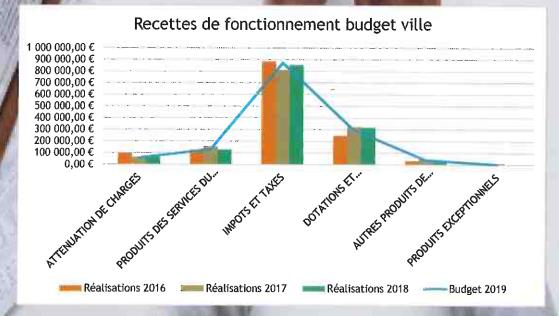
Mairie de SAINT-PAUL-EN-FORÉT

Loue T3 (duplex + terrasse)
Loue T4 (duplex + terrasse)
coeur du Village
Dossier de candidature à télécharger sur
le site - Réponse avant le 31 juillet 2019











atémic néon

Mensuel SITE & MAGAZINE

Télé Monaco magazine

CREAMANIA

COMMUNICATION

ET VOUS, QUE FAITES-VOUS POUR COMMUNIQUER?

CENTRE AGORA - CALLIAN - **TÉL.04 94 85 71 39**

WWW.CREA-MANIA.COM

No. of Street, or other Parks, or other Parks,



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution :

ADDUCTION DE SAINT-PAUL

Gestionnaire du réseau :

MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-FORET

Exploitation du réseau :

MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-FORET

Le reseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PRISE CANAL ESS - SAINT PAUL Procédure de protection en cours Station de production : STATION DE SAINT-PAUL

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Masthaget pulls inthonics	OTTO CHE (HOUL)	(201)(878.4%)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une événtuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels, La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnéelum dans l'eau, exprimée en degré français ("F), il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformité : 0 Paurcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Véleur maximale atteinte : 2,8 mg/L Veleur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 19,2 °F Valeur minimale atteinte : 19,8 °F Valeur maximale atteinte : 19,8 °F

BATHISHER THREE

Substances chimiques utilitées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne dulyant pas excéder 0,4 microgrammes par litre (0,1 µg/L).

Nombre de prélèvements ; 2

Valeur maximale atteinte : 0 µg/L

Nombre de mesures : 1223

Nombre de non-conformités : 0

PERMIT CONTU

Oligo-élément présent naturellement dans Pesu. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).

Nombre de prélèvements : 2

Nombre de non conformité : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0 mg/L

Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indéstrables recherchés.

MAT'LOG® LOCATION DE MATERIEL

CONFECTION FLEXIBLES HYDRAULIQUES POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

78 chemin des crouis RD562 - 83440 TOURRETTES Tél. 04 94 76 18 81 - Fax 04 94 76 20 09 - mat-loc@wanadoo.fr

www.mat-loc.com

Festivités juin&juillet

Vendredi 21 Juin

• 19h FÊTE DE LA MUSIQUE organisé par K BOK

Animation Musicale avec 2 DJ

Vendredi 5 Juillet

- 17h à 19h00 CONCOURS DE BOULES organisé par LA BOULE FÊLÉE enfants gratuit Nombreux lots à gagner
- · 21h SOIRÉE CONCERT 4 groupes «Opéra, Exit, B Band, Cool &t he Band»

Samedi 6 Juillet

• 21h SOIRÉE DANSANTE groupe «BLACK PEARL»

Dimanche 14 Juillet

• 21h SOIRÉE BLEU BLANC ROUGE Color Holi Party DJ VARIATION SOIRÉE PIZZA 8 € (réservation en Mairie)

Dimanche 21 juillet

8h à 18h GRENIER DANS LA RUE organisé par LA DAME JEANNE Madame BESSON : 04.94.76.32.77

Samedi 27 juillet

- 21h SOIRÉE DANSANTE «L'HARMONIE AURELIENNE de FREJUS»
- · 21h MOULES FRITES 15€ (réservation en Mairie)

Renseignements en Mairie au 04 94 39 08 80

Recherchons personnes motivées pour l'organisation des festivités.





Cérémonie du 8 Mai



Assemblée Générale des Anciens Combattants Jeudi 4 avril 2019





36 ème FESTIVAL Francis POULENO

Dimanche 26 mai à L'église a eu lieu le 36 ima Festival Francis POULENC 2019

Amy BLAKE - Soprano

Florent BONTRON - Flûte

Georges Henri DUCREUX - Piano



Le Comité Communal des feux de Forêts de Saint Paul en Forêt continue cette année, grâce à la convention signée entre la Mairie et le Domaine du Château Grime, d'organiser des après-midi de surveillance à la vigie du domaine, où les hommes ont une vue à 360 degrés sur le Territoire de la Commune, la grande bleue et la montagne du Lachens.

Notre comité fort de ses 24 membres remercie tous les bénévoles pour les efforts fournis.

Mais la prévention est une affaire de tous et cela commence par le débroussaillage de son terrain.

Nous espérons accueillir, cette année encore, de nouveaux arrivants, alors si vous aimez votre environnement, la forêt qui vous entoure, venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Un grand merci à la municipalité de la confiance qu'elle nous accorde et également pour l'achat de nouvelles tenues cette année.

Un Jumelage qui fera date, samedi 12 janvier



La Préparation militaire marine et **les jeunes sapeurs-pompiers** sont désormais partenaires. Pourquoi un jumelage ?

Ce jumalage, le 1^{et} dans le var et le 2^{ème} en France, va permettre de porter les mêmes valeurs et d'avoir une connaissance mutuelle des deux corporations en effectuant des ateliers en commun comme les secours à la personne, sur les incendies, les lois de sauvetage, le maniement du Famas (fusil d'assaut), maintenir les visites de sites mutuels et surtout rapprocher les écoles des JSP avec les PMM. Nicolas Martel, maire de Saint Paul en Forêt a déclaré pour sa part : «Votre engagement sert de repère pour d'autres et vous permettra de développer des qualités qui vous seront bénéfiques toute votre vie, comme être au service des autres, donner de soi, le goût de la discipline, de la rigueur et le sens du travail en équipe».

Ouverture de la médiathèque de Saint-Paul-en Forêt

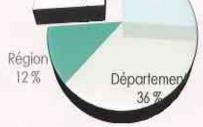
En 2005 la commune a acquis une propriété rue Saint Joseph qui comprenait l'ancienne droguerie appelée « Maison Schneider » et la parcelle contigüe.

Rapidement après l'achat, le terrain a été transformé en parking pour désengorger le cœur du village.

Il aura fallu un peu plus de temps, mais nous pourrons bientôt vous présenter la rénovation du bâtiment qui a permis la création de deux logements et de la nouvelle médiathèque.

















L'atelier « Marque-pages » origami, sur le thème des animaux, monstres rigolos a été un succès le 15 mai, 13 enfants du centre aéré y ont participé activement. Leurs réalisations étaient toutes réussies et ne manquaient pas d'originalité. **Un marque-pages géant** a même été réalisé par un enfant du groupe. Telui-là au moins ne sera pas égaré, ni le livre dans lequel il sera inséré!!!

Avant leur départ, enfants et accompagnants ont eu le temps de visiter la médiathèque actuelle, mais bientôt, nous pourrons les recevoir dans notre nouvelle Médiathèque qui en laissera plus d'un rêveur...

Catherine,

MÉDIATHÈQUE SAINT-PAUL-EN-FORÊT



La Maison de Retraite

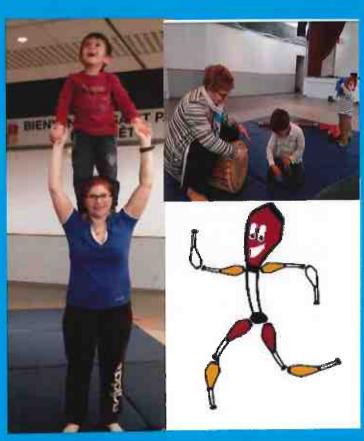
Le jeudi 4 avril après-midi, les résidents de l'Ehpad de Saint-Paul-en-Forêt, «Les Jonquiers» ont été heureux d'accueillir les élèves de la classe de CE2/CM1, et leur enseignante Madame Aline SEYEUX. Les enfants et les ainés ont partagé des instants sympathiques autour d'un atelier «Peintura», suivis d'un goûter offert par la Maison de Retraite. Ces rencontres, avec les enfants de l'école, sont toujours très appréciées par les résidents. En novembre 2018, nous nous sommes réunis pour un Loto, en fêvrier 2019 un après-midi orépes et le 13 juin, un pique-nique et des jeux jeux de société sont programmés. Ces rencontres inter-Générationnelles améliorent le quotidien de nos ainés, et leurs sourires sont notre meilleure récompense.

Merci aux enfants et à leur enseignante.

Les Résidents et le Personnel.







École de Cirque

CAPELLA est une association pour les enfants de 3 à 14 ans. Elle organise l'enseignement des arts du Cirque durant toute l'année sous forme d'activités extra-scolaire et également de stages pendant les vacances d'été. L'équipe Capella dispense des ateliers pluridisciplinaires ou spécifiques tels que :

- Acrobatie / Pyramides humaines
- Jonglerie
- Equilibre sur objets
- Expressions corporels et clownesque

Capella propose aussi dans le cadre du Monde des Minis pouces :

Eveil musical, théâtre d'improvisation, jeux de sociétés, Conférences pour aider les parents en difficulté, Cafés poussettes pour échanger, rencontrer, partager et s'aider.

De nombreux spectateurs ont pu apprécier les résultats d'une année de travail au cours du spectacle qui a eu lieu le 23 Juin 2019.

L'Écho de 1 'École L'ÉCOLE A ACCUEILLI CETTE ANNÉE 154 ÉLÈVES RÉPARTIS EN 6 CLASSES.

De la Petite Section au Cm2, tous les enfants et les parents ont pu bénéficier d'un espace numérique de travail appelé **Beneylu School** où les maîtresses ont mis en ligne régulièrement le travail des enfants en classe, ainsi que des photographies des sorties scolaires et les devoirs pour les plus grands.





Tout au long de l'année, les différentes classes ont participé à diverses sorties qui ont permis à nos élèves de profiter de notre environnement local : Miellerie de Tanneron, Musée des ATP à Draguignan, Musée de la parfumerie à Grasse ...

Les enfants ont aussi participé à des épreuves collectives opposant les différentes écoles du canton dans un cadre sportif et amusant.

Le partenariat avec la maison de retraite de Saint Paul s'est poursuivi permettant des échanges de qualité entre enfants et résidents.





Nous vous donnons rendez-vous le Lundi 2 Septembre pour une nouvelle année scolaire riche d'enseignements!

LA DIRECTRICE, ALINE SEYEUX

Carnaval

La fête du printemps a eu lieu le Vendredi 22 Mars. Le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous et nos belles petites princesses n'ont pas eu froid cette année.

Comme chaque année, tous les enfants étaient libres de choisir leur déguisement et nous avons pu découvrir de multiples idées, sans oublier les incontournables Spiderman, Dark Vador, princesses et clowns!

L'ensemble de l'école a défilé dans le village : de nombreuses personnes étaient venues admirer nos élèves. Le village a résonné des cris de joie et s'est coloré de confettis multicolores. Un beau défilé qui a duré près d'une heure!

De retour à l'école, les CM2 ont fait sauter Pimpé et tous les enfants ont partagé un goûter bien mérité

Un grand merci aux policiers municipaux et aux pompiers venus assurer la sécurité du défilé et à la mairie pour l'avoir autorisé!



L' Écho de



L' Accueil de Loisirs

LES VACANCES DE FÉVRIERS 2019 :

Le Thème de la première semaine des vacances d'hiver était «Les pingouins à la neige» où les enfants ont profité d'une sortie à **Gréôlières les neiges** avec la prèsence de l'Accueil de Loisirs des Adrets de l'Esterel. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à dévaler les pentes sur leur luge et un concours de bonhomme de neige a été mis en place pour le plus grand bonheur de tous.

La thématique de la deuxième semaine était «On fête le Carnaval», autour de laquelle les enfants ont crée des jeux et organisé «La kermesse du Carnaval». Un accueil familles a été mis en place pour cette occasion. Les parents, les enfants et l'équipe pédagogique ont pu profiter d'un moment convivial autour d'un buffet et des différents pôles de jeux. Durant cette semaine, les enfants ont découvert l'activité «Kart à pedales» à Montauroux.







Les mercredis:

Pour la période de janvier à février, le projet Calendrier a été organisé par les enfants et l'équipe pédagogique. Pour ce faire les enfants ont confectionné le calendrier du centre : Séances photos, décoration des pages du calendrier en fonction des rythmes des saisons.

Ils ont pu profiter d'une sortie à Fun City.

Pour la période de Mars à Avril, la thématique des mercredis était «A la découverte du monde» chaque mercredi, les enfants ont voyagé à travers les différents pays abordés : Le Mexique avec la création d'une pinata, l'Italie avec les Olympiades Gallo-Romaine, l'Irlande avec la fabrication de trèfles de la Saint-Patrick, l'Angleterre avec une initiation Rugby et pour finir l'Espagne avec la réalisation de Castagnettes. Les enfants ont créé leur passeport où chaque pays visités y figure. Ils ont également confectionné le drapeau de chaque pays.

Afin de cloturer cette période, les enfants ont découvert le film» JUMBO» au cinéma de Montauroux.

LAURYNE,



Fête des voisins aux Sacquetons!!



Une cinquantaine de participants ont répondu à l'appel des organisateurs

ce samedi 25 mai pour célébrer la 3 6m² édition de la fête des voisins sur la charmante placette des Sacquetons.

Cette sympathique réunion a permis à chacun de faire plus ample connaissance avec les nouveaux résidents et de renforcer des liens de proximité et de convivialité autour d'un buffet copieusement garni par l'apport de chaque participant. Après le succès de cette chaleureuse soirée, chacun s'est donné rendez-vous en 2020 pour la 4 **** édition.

G.G.

L'association sportive détente et loisirs proposera entre septembre et décembre 2019 sur St Paul en Forêt le programme Prévention Active Sénior I 24 séances d'activité physique adaptée, réparties sur 3 mois à raison de 2 séances par semaine destinées aux personnes de plus de 60 ans.

Cette action est coordonnée par l'association Azur Sport Santé. Les 3 mois sont intégralement offerts aux participants par la Conférence des Finances de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Inscription et renseignement : Christine COUCAUD, A.S détente et loisirs 06 64 72 47 13





Travaux réfection en enrobé de l'Impasse Michel Auclair et aménagement du Rond-Pont ancienne Route de Fayence







Du nouveau à ST PAUL

Un geste citoyen et écologique par les Saint-Paulois a l'appel de la commune le **samedi 1 juin 2019**. Plusieurs centaines de Kilos ont été ramassés et triés par une trentaine de bénévols. Esther fait ce geste régulièrement en ramassant des detritus dans la forêt, merci à son volontarisme.







SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

RENDEZ VOUS Aux Ateliers Municipaux à 9h00

Un café vous sera offert à votre arrivée

Le verre de l'amitié clôturera cette mayinée

SAIGT FAIL FILE FOATY ON HE OF HE SYSTEM

Changement de Propriétaire



RESTAURANT L'EHAPPEE BELLE

David et son chef cuisinier Kinou vous accueillent midi et soir du mardi au dimanche. Brochettes cuites au

feu de bois en hiver, sa cuisine provençale et son plat du jour. L'EHAPPEE BELLE: 04 94 85 19 58

Cartes postales et Mug disponible chez L'arche de Lyly

JOHN Pizza _ John NICAULT

vous propose un nouvel évantail de pizzas maison. Ouverture tous les soirs du mercredi au dimanche. JOHN Pizza: 04 94 17 04 89

L'arche de Lyly







Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015

portant réglement permanent du débroussaillement obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

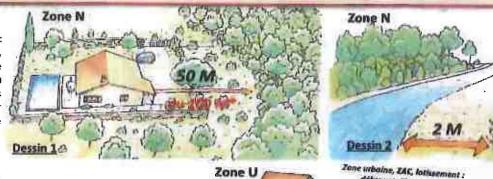
Pour plus d'info : http://www.var.gouv.fr : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débraussaillement/L'obligation de débraussailler

Extraits de l'article 1

En zone N (Naturelle, voir PLU): abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 m (dessin 1) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 2 m (dessin 2) de part et d'autre de la voie.

*Profondeur portée à 100 m :

- en zone R et En1 paur les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF);
- par arrêté municipal s'il y a lieu.



En tone U (Urbaine, voir PLU): terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines (dessin 3).



Article 4 : Modalités techniques du débroussaillement

Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillement et le maintlen en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

Dominé

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres (dessin-4).

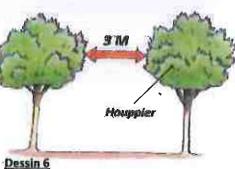


Malade

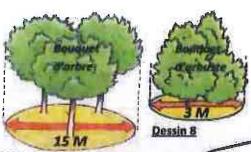
Dessin 5

2. La coupe ét l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés (dessin 5).

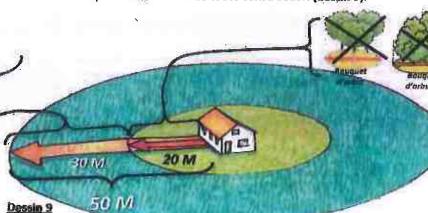
3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres (dessins 6).



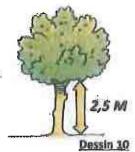
4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres (dessin 7) et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres (dessin 8), à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction (dessin 9).



Dessin 7

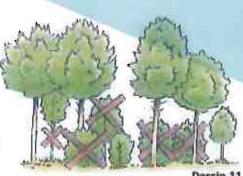


5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin-10).



Dessin 12

6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11),

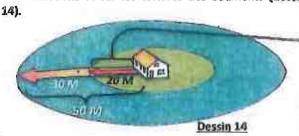


Dessin 11

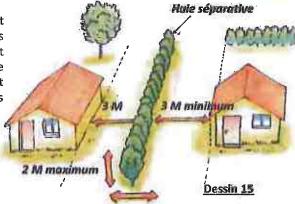
7. La coupe de végétation herbacée ρţ ligneuse basse (dessin 12).



8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles (dessin 13), dans un rayon de 20 mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments (dessin 14).

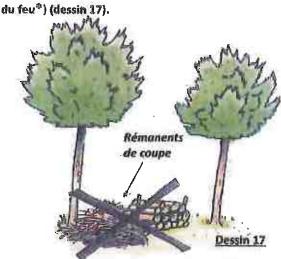


9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 15).

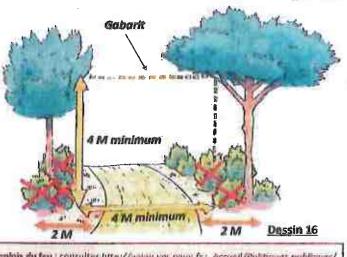


2 M maximum

11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillement. Cette élimination peut notamment être effectué par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi



 Les voies d'accès aux constructions. chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un gabarit de passage de 4 mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre (dessins 16).



Emplois du fau : consulter http://www.vor.gom.fr: Accoel/Politiques publiques/ Environnement/Forêt/Emploi du feu/Regiementation de l'emploi du feu dans le Var

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

